

BAEPI
Bureau n° 4206S
Affaire suivie par :
Sophie LAFLUTTE
Tél : 03 20 62 30 72
Mél : dSDen59.deve-baepi@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Lille, le 7 octobre 2024

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'Etablissement du second degré de
l'enseignement public et privé sous
contrat

Objet : Prix de l'Education citoyenne – Année scolaire 2024-2025

P.J. : - Dossier d'inscription

- Fiche annexe
- Liste nominative des élèves

L'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite, section du Nord (ANMONM), renouvelle pour cette année scolaire le Prix de l'Education citoyenne.

Ce dernier est destiné à valoriser le travail des équipes pédagogiques, dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, à récompenser les élèves qui se distinguent par leur comportement quotidien et la réalisation d'actions relevant du champ de la citoyenneté, au sein de leur classe, de leur école, de leur établissement.

Le Prix de l'Education citoyenne peut être investi dans le cadre des 18 heures annuelles consacrées à l'Enseignement moral et civique (EMC) et/ou, pour les élèves de cinquième, dans le cadre de l'action d'EMC à laquelle tous les élèves doivent participer au cours de cette année scolaire 2024-2025.

- **Comment poser sa candidature**

La participation est ouverte aux collèges, aux lycées et lycées professionnels publics et privés du département. Le dossier de candidature est à établir par l'équipe éducative au moyen du formulaire joint en annexe. Celui-ci doit être accompagné de documents complémentaires (articles de journaux, photographies ...) pour permettre au jury d'évaluer la nature et l'ampleur de l'action mise en œuvre. Si des documents audiovisuels sont présentés, il est indispensable qu'ils soient enregistrés sur un support de type « clé USB » uniquement. Les dossiers devront être suffisamment complets et correspondre à l'objectif du prix.

Chaque candidature devra être transmise avant le 22 janvier 2025, auprès de mes services à l'adresse :

**Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord
Hôtel Académique
D.E.V.E – Bureau Action Educative et Politiques Interministérielles
à l'attention de Madame Sophie LAFLUTTE
144 rue de Bavay – BP 669
59033 LILLE CEDEX**

ou par courriel à :
dSDen59.deve-baepi@ac-lille.fr

Les membres de l'ANMONM restent à la disposition des établissements pour toutes questions relatives à l'élaboration du projet. (✉ : m.paparemborde@ikpo.fr / ☎ : 06.14.73.13.25)

Il est souhaitable que chaque établissement se limite à trois candidatures collectives portant chacune un titre en fonction de la thématique de l'action menée.

- **Le jury départemental**

Un jury départemental composé à parts égales de membres de l'ANMONM, section du Nord, et de membres de l'Education nationale examinera les propositions transmises et établira le palmarès le 12 mars 2025.

Des prix collectifs seront attribués dans le cadre d'une cérémonie départementale qui se déroulera le 2 avril 2025, à des groupes d'élèves ayant réalisé une action remarquable ou originale dans le champ de la citoyenneté (action d'intérêt général, amélioration du cadre de vie, solidarité, animation culturelle, voir fiche annexe). Les meilleures productions seront transmises au jury national.

La participation au Prix de l'Education citoyenne entre dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté en relation avec tous les champs disciplinaires. Elle permet la formation des jeunes citoyens au sein de notre démocratie. C'est pourquoi je vous demande de lui porter une attention toute particulière au sein de votre établissement.

Je vous remercie pour votre implication dans la réussite de cette opération éducative importante.

L'Inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale du Nord



Olivier COTTET